

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/32 Paraphe : <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/25</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-sept septembre deux mille quatorze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/09/14

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : BESANCON T ; BRUSA R ; BOUILLON J ; COURVOISIER CLEMENT F ; DEBOURCES C ; DUGARD Y ; ETIENNE P ; GODART O ; LESUEUR P ; MALVAUX A ; MANCEAUX C ; MATHIAS F ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; SIGNORET F ; SINGLIT B ; SOUDANT G.

Représentés : M. CORNEILLE JP donne pouvoir à M. MATHIAS ; M. ADAM C donne pouvoir à Mme LESUEUR.

OBJET : DEGREVEMENT DE LOYER AU PROFIT DE Mme DHALLUIN

Vu la compétence « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel » dont deux logements à Noirval ;

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 déléguant au Bureau la détermination des montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision, modification ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu le bail conclu avec Mme Dhalluin depuis le 1^{er} juillet 2013 pour un logement à Noirval ;

Vu la demande de dégrèvement de loyer reçue le 19/08/2014 de Mme Dhalluin compte tenu de l'absence d'eau chaude durant 15 jours suite au changement de chaudière ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ACCEPTE d'appliquer un dégrèvement d'un montant de 158.23 euros sur le prochain loyer de Mme Dhalluin, locataire d'un logement à Noirval.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET

